

d'aide à l'agriculture qui prévoit des subventions au transport des grains de provende pour l'Est du Canada et différentes autres parties du pays, également.

J'avais soulevé cette question sachant...

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il semble y avoir plus de tapage que d'habitude ici. Je crois que la Chambre voudra bien accorder à l'honorable député qui a maintenant la parole les privilèges auxquels il a droit.

(Texte)

M. Lessard (Lac-Saint-Jean): Merci, monsieur le président. Évidemment, nous sommes habitués à ces bruits-là et je ne m'en faisais pas plus de peine que nécessaire.

Je disais donc que j'étais intéressé—comme d'ailleurs la plupart des députés de l'Est du Canada—à savoir quelle était l'intention du ministre des Forêts, en ce qui concerne les subventions pour le transport des grains de provende.

Nous avons appris, de la bouche du ministre, et également par l'arrêté ministériel numéro 1964-1155, que le gouvernement proposait d'établir, à compter du premier septembre prochain, des nouveaux taux pour le transport des grains de provende dans les différentes parties du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et également des Maritimes.

Après avoir étudié les chiffres mis à notre disposition, j'en suis arrivé à la conclusion que des régions allaient continuer à subir une certaine «discrimination», alors que d'autres, par contre, semblaient avoir bénéficié de l'attention particulière du ministre concerné et de ses fonctionnaires.

Je signale en particulier le cas des Îles-de-la-Madeleine, dont le ministre est le représentant, et de Terre-Neuve, qui vont bénéficier de la plus généreuse assistance pour le transport des grains de provende.

Je suis heureux, monsieur le président, que ces régions puissent bénéficier de cette assistance et je n'ai nullement l'intention de réclamer de réduction à ce sujet.

Par contre, quand on compare les taux proposés et qu'on se rend compte que \$25 par tonne seront accordés pour le transport du grain qui sera livré dans Terre-Neuve, et qu'on donnera sept ou neuf dollars pour le grain qui sera livré à Halifax, et \$15 pour celui qui sera livré aux Îles-de-la-Madeleine, on s'aperçoit que des facteurs d'intérêt assez difficiles à évaluer et à déterminer ont joué quelque part.

Monsieur le président, en ce qui a trait à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que j'ai le plaisir de représenter ici, qu'il me soit permis de vous dire que les cultivateurs

de cette région seront punis par cette nouvelle politique du gouvernement, puisqu'à partir du premier septembre, si rien n'est changé, ils devront payer 80c. de plus la tonne, pour le transport. Je crois que c'est loin d'être ce que nous étions en droit de nous attendre et ce que nous avons demandé.

Si c'est cela la politique d'assistance à l'agriculture, la politique de relèvement agricole que l'honorable ministre des Forêts a l'intention de préconiser pour rétablir l'agriculture dans l'Est, eh bien, il a nettement manqué le bateau; ce n'est pas de cette façon qu'il va relever l'économie agricole de nos régions, et en particulier celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous avons de très bons sols pour nos cultivateurs, et ceux-ci n'ont besoin que d'un léger coup de pouce pour traverser la période difficile qu'ils traversent actuellement.

Depuis que nous sommes à la Chambre, depuis plus de deux ans, nous avons sans cesse réclamé que quelque chose soit fait pour venir en aide aux cultivateurs sur ce point particulier du transport des grains de provende.

Monsieur le président, après avoir attendu si longtemps, nous avons enfin eu l'espoir que, par le truchement du représentant des Îles-de-la-Madeleine, en qui j'avais confiance et en qui je conserve encore une certaine confiance, une solution serait enfin offerte.

Mais malheureusement, avec tous les représentants des cultivateurs de l'Est du Canada, avec les chefs de l'Union catholique des cultivateurs, je ne puis que déplorer cette décision du ministre, et j'espère que d'ici le premier septembre, il saura reconnaître, avec ses fonctionnaires, les erreurs qu'ils ont commises.

J'espère qu'ils y apporteront certaines modifications afin que les cultivateurs de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'autres n'aient pas à souffrir de préjudice par suite d'une erreur de calcul de ses fonctionnaires.

On nous dit que c'est une légère augmentation. Eh bien, monsieur le président, dans les circonstances actuelles, les cultivateurs ne sont pas en position de supporter même une légère augmentation, alors qu'ils étaient en lieu et droit de s'attendre à une amélioration de leur situation, par une réduction du coût des grains de provende susceptible de réduire leur coût de production, de façon qu'ils puissent affronter la concurrence sur les marchés.

(Traduction)

M. B. S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur l'Orateur, je désire remercier l'honorable représentant de la question qu'il m'a posée. Je regrette de ne pouvoir y répondre dans sa langue maternelle. Je parlerai lentement, afin de bien communiquer la pensée du ministre.